

# PERMANENCES CDAD (Conseil Départemental de l'Accès aux Droits)

## Pour qui ?

Pour toute personne, quelque soit son âge ou sa situation



## Pourquoi ?

- Faciliter l'accès au droit à toute personne quelque soit son besoin dans tous les champs juridiques de la vie quotidienne (famille, logement, travail...)
- Connaître vos droits mais aussi vos obligations

## Fonctionnement

- Un premier entretien pour écouter et comprendre votre situation – **entretien confidentiel et anonyme**
- Une orientation vers une consultation juridique ou une information juridique

## Conditions

- Permanences **gratuites** à Pipriac avec un avocat du barreau de Rennes
- **Uniquement sur RDV le premier lundi du mois de 14h à 16h** (sauf exception) – contacter les animatrices d'iLOZ
- Avant, pendant ou après une procédure judiciaire